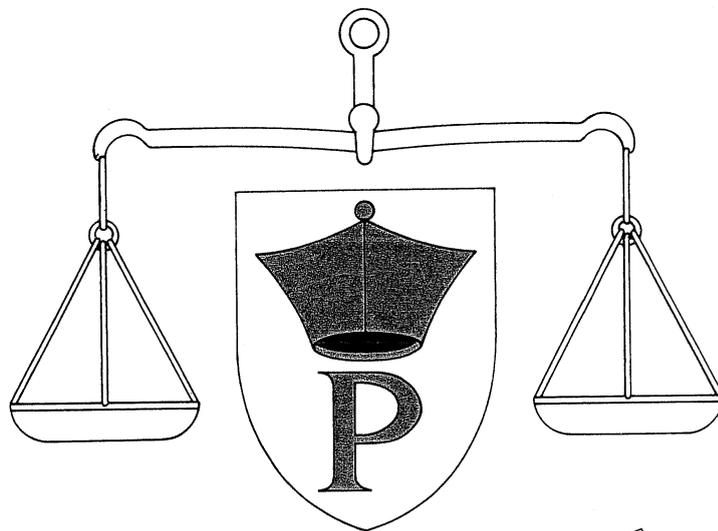


*Revue de la Recherche Juridique*

# DROIT PROSPECTIF

FACULTAS JURIS



AQUARUM SEXTIARUM MASSILIAEQUE

## TABLE DES MATIÈRES

- **Éditorial**
- **Leçon inaugurale (Aix-en-Provence, 25 janvier 1995)**
  - La loi, le juge et le jeu, par Jean-Louis MOURALIS
- **ARTICLES**
  - Daniel Estebán HERRENDORF, Carlos Cossio (1901-1987), philosophe du Droit de l'époque contemporaine
  - Paul DUBOUCHET, Carlos Cossio et le tournant égologique. Autopsie ou résurrection de la science du Droit

(Suite page 4 de couverture)

PRESSES UNIVERSITAIRES D'AIX-MARSEILLE  
1995-2

## JEAN LE TEUTONIQUE ET LA GERMANITÉ

Par

Jacques BOUINEAU  
Professeur à l'Université Paris X

Lorsque Frédéric II de Hohenstaufen monta sur le trône, il unit l'héritage germanique de son père Henri VI et l'héritage siculo-normand de sa mère Constance (1) ; alors se créa vraiment une germanité méditerranéenne inquiétante pour un pape pris en tenaille. Certes les différends entre papauté et empire n'étaient pas nouveaux, mais dès lors le contexte changeait : les interventions allemandes en Italie reposaient sur des alibis territoriaux et non plus simplement théoriques, et ces Normands de Sicile qui avaient été de véritables frères ennemis du pape se muaient tout à coup en ennemis jurés sous les traits du Hohenstaufen.

Il est vrai que Frédéric avait été élevé par le pape, et que l'on espérait bien (2) que ce *fostri* (3) "créerait des liens", comme dit le Petit Prince. Mais en tout état de cause, cela ne pouvait pas suffire ; il fallait, entre les mains de la papauté, un instrument politique à même de séduire, voire de dompter, l'impétueux germano-normano-sicilien. Cet instrument fut Jean le Teutonique.

Quatrième général de l'ordre des dominicains, placé au rang des bienheureux par l'Église catholique, Jean le Teutonique est un personnage assez mal connu : les dictionnaires ont, dans l'ensemble (4), perdu sa trace, les ouvrages traitant de Frédéric II (5) (dont Jean le Teutonique était l'ami) l'ignorent, et ceux consacrés à

(1) Fille de Roger II, roi de Sicile.

(2) En reprenant à son compte les traditions des *nourris francs*.

(3) Nom donné par les Scandinaves au contrat par lequel un enfant était élevé par un autre que par son père.

(4) Il est toutefois cité dans le *Dictionnaire de Droit Canonique* de R. NAZ (Paris, Letouzey, 1953), T. VI, pp. 120-122. Il est à peine évoqué par Gustave SCHNÜRER, in : *L'Église et la civilisation au Moyen Age* (Paris, Payot, 1935, T. II), ignoré par Walter ULMANN *The Papacy and political ideas in the Middle Ages*. London, Variorum Reprints, 1976, pagination multiple, et par Alphonse Van HOVE, in : *Prolegomena [ad Codicum juris canonici]* (Rouen, Mechliniae, Dessain, 1928, XX+373 p.). Le *Dictionnaire Encyclopédique du Moyen Age chrétien*, à paraître aux éditions du Cerf, comptera une courte notice à lui consacrée et rédigée par nos soins.

(5) Herbert NETTE *Friedrich II von Hohenstaufen*. Reinbek bei Hamburg, Ravohlt, 1975, 157 p. ; Eberhard HORST *Friedrich der Staufer*. Düsseldorf, Claassen, 1975, 408 p. ; Gina FASOLI *Aspetti della politica italiana di Federico II*. Bologna, Riccardo Patron, 1964, 221 p. ; Bruno GLOGER *Kaiser, Gott und Teufel*. Berlin, UEB Deutscher Verlag der Wissenschaften, 1973, 243 p. ; Georgina MASSON *Frédéric II de Hohenstaufen*. Paris, Albin Michel, 1963, 381 p. ; Kurt PFISTER *Kaiser Friedrich II*. München, Paul Hugendubel Verlag, 1942, 412 p. ; *Herausgegeben von Josef FLECKENSTEIN : Probleme um Friedrich II*. Sigmaringen, Jan Thorbecke, 1974, 383 p. ; *Convegno di studi Federicani (1950)*. Archivio storico pugliese, 1951, fasc. 1, 144 p. ; Henri de ZIEGLER *Vie de l'empereur Frédéric II de Hohenstaufen*. Paris, éd. Corrèa, 1935, 220 p. ; Berthold GÜTTERLIN *Die Politik Kaiser*

l'ordre des dominicains (6) lui accordent une place vraiment congrue, quand ils le citent (7). Pourtant, le personnage est attachant et sa dimension politique nous a paru essentielle dans l'Europe de la première moitié du XIII<sup>ème</sup> siècle. Cet aspect de Jean le Teutonique n'a jusqu'à présent pas été étudié ; les auteurs (8) qui se sont intéressés à lui n'ont en effet considéré que le glossateur, ou le canoniste, si l'on excepte la notice que lui consacre le R. P. Mortier (9).

L'intérêt restreint dont a jusqu'à présent fait preuve le quatrième général des dominicains, tient peut-être au peu de textes qui le nomment, comme le relève M.-Th. Lameilhe (10).

Jean naquit à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle, entre 1170 (11) et 1180 (12), au château de Wildeshusen (13), diocèse d'Osnabruck, en Westphalie, et s'appelait de son vrai nom Jean Zemęke (latinisé en Semeca). Ce jeune seigneur allemand fit, comme beaucoup d'autres, des études à Bologne (où il fut l'élève d'Azon) puis à Paris. Docteur *in utroque*, il fut d'abord professeur de droit canon à Bologne. Homme très instruit et polyglote (14), il glosa le Décret de Gratien, de même que les constitutions du IV<sup>ème</sup> concile de Latran, orienta l'étude du Décret vers l'exégèse et accorda une importance prépondérante à la glose. Il mourut le 5 Novembre 1252 à Strasbourg, après avoir fait atteindre son point d'apogée à l'ordre des frères prêcheurs.

Tous louent sa simplicité (il voyageait à pied en faisant porter ses livres et ses ornements épiscopaux par un petit âne), sa chasteté et ses vertus thaumaturgiques (il ressuscita un mort, guérit des paralytiques, des lépreux, et était "aimé de Dieu" (15)... autant de vertus qui expliquent son rang de "bienheureux").

---

*Friedrichs II und die römischen Kardinäle, in den Jahren 1239-1250.* Heidelberg, Carl Winters Universitätsbuchhandlung, 1929, 142 p. ; Rudolph WAHL *Wandler der Welt. Friedrich II, der Sizilische Staufer.* München, Münchner Verlag, 1948, VIII+524 p. ; Richard OKE *The Boy from Apulia.* London, Arthur Barker, 1936, 328 p. ; Marcel BRION *Frédéric II de Hohenstaufen.* Paris, Tallendier, 1948, 251 p.

(6) Gérard de FRACHET *Vitae fratrum ordinis praedicatorum necnon cronica ordinis ab anno MCCIII usque ad MCCLIV.* Roma, in domino generalità, Stuttgart, apud Jos. Roth, 1897, XXIV+362 p. ; R. P. RAMBAUD O.P. *Saint Dominique ; 1170-1221. Sa vie, son âme, son ordre.* Lyon-Paris, Lib. catholique Emmanuel Vitte, 1938, XV+300 p. ; Marie-Humbert VICAIRE O.P. *Saint Dominique de Caleruega d'après les documents du XIII<sup>ème</sup> siècle.* Paris, Cerf, 1955, 314 p. ; R. F. BENNETT *The Early Dominicans-Studies in 13th century Dominican history.* Cambridge, U. P., 1937, XII+189 p. ; M.-Th. LAMEILHE *Saint Dominique et ses fils.* Paris, Fayard, 1956, 287 p. ; Berthold Altaner *Die Dominikanermissionen des 13. Jahrhunderts.* Habelschwerdt, Franke's Bechhandlung, 1924, XXIII+248 p.

(7) Ne le citent pas : Marie-Humbert VICAIRE O.P. *Saint Dominique.* Paris, Desclée de Brouwer, 1957, 247 p. et R. P. Antonin DANZAS *Etudes sur les temps primitifs de l'ordre de saint Dominique.* Paris, Oudin et Legéne, Lyon, secrétariat du rosaire, 1885, XIV+597 p.

(8) Brian TIERNEY *Foundations of the conciliar theory.* Cambridge, U. P., 1955, X+280 p. ; ID. *Church Law and constitutional thought in the Middle Ages.* London, Variorum Reprints, 1979, pagination multiple ; Walter ULMANN *Medieval papalism. The political theories of the medieval canonists.* London, Methuen, s. d., XIV+230 p. ; Sergio MOCHI ONORY *Fonti canonistiche dell'idea moderna dello stato.* Milano, Pubblicazioni dell'università cattolica del sacro cuore, 1951, XVIII+305 p. ; Gabriel LE BRAS et alii (T. VII de l'Histoire du Droit et des Institutions de l'Eglise en Occident) *L'âge classique 1140-1378. Sources et théorie du droit.* Paris, Sirey, 1965, XII+608 p. ; Stephan KUTTNER *Kanonistische Schullehre von Gratian bis auf die Dekretalen Gregors IX.* Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, 1935, XXIII+429 p.

(9) R. P. MORTIER *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des frères prêcheurs.* Paris, Picard, 1903, T. I, 287-412.

(10) *Op. cit.*, p. 167.

(11) Selon Naz, *op. cit.*, VI, 120.

(12) Pour Mortier, *op. cit.* p. 287. Cette hypothèse nous semble la plus vraisemblable.

(13) *Alias* Gauldescuse, Vildersunsen.

(14) Il parlait allemand, italien, français et latin.

(15) Un seigneur qui troublait sa prédication fut frappé de folie furieuse après que Jean eut demandé l'aide du Seigneur.

Infatigable voyageur, esprit cultivé et intellectuel de haut vol, Jean le Teutonique ressemble à tous ses contemporains, pairs par le savoir ou par l'origine sociale. Au-delà de ces traits communs à une certaine élite de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, il reste que Jean le Teutonique fut un homme d'action, mêlé de très près, en raison de ses fonctions, à la politique pontificale d'alors. Or une des épines du Saint-Siège, c'était Frédéric II.

Parce que, comme l'empereur, Jean le Teutonique était allemand, la papauté trouva en lui une aide particulièrement efficace ; en ce sens, on peut dire que la germanité de Jean influença sa destinée. Toutefois, rien n'étant jamais grossièrement manichéen, il serait abusif de croire que toute la carrière de Jean le Teutonique fut due à son appartenance linguistique ; c'est ainsi que l'on peut relever des limites à cette influence germanique.

\*

Sans tomber dans la caricature facile selon laquelle tous ceux qui appartiennent à un peuple se ressemblent, sans non plus insister sur des "spécificités" germaniques, on peut constater que Jean le Teutonique fut doublement marqué par sa germanité : d'une part le choix que l'on fit de lui tint précisément à son appartenance à la culture germanique ; en ce sens-là on peut bien avancer que la germanité dirigea sa carrière. D'autre part, ses liens avec Frédéric II en firent un médiateur providentiel entre les mains de la papauté, ou du moins un atout dans sa politique étrangère.

Toujours sans vouloir tomber dans les clichés, on connaît le goût des Allemands pour l'ordre et l'efficacité ; sur ce plan, Jean le Teutonique ne fit point exception. Ami de l'ordre et soucieux d'obtenir des résultats tangibles, on peut dire que Jean présentait un tempérament teuton. Dès lors, il est intéressant de savoir pourquoi sa carrière fut ce qu'elle a été : fut-ce parce que l'homme présentait des qualités d'administrateur, une capacité de travail et une solidité tant physique qu'intellectuelle, ou fut-ce parce que sa germanité en fit l'homme de la circonstance ?

Les quatre premiers généraux dominicains furent soit espagnols, soit allemands : saint Dominique (1216 (16)-1221) était espagnol, de Caleruega, Jourdain de Saxe (1222-1237), de la famille des comtes d'Ebenstein, était né au château de Padberg en Saxe, Raymond de Pennafort (1238-1240), était catalan. Les deux Espagnols ont été canonisés, les deux Allemands, béatifiés seulement.

On pourrait croire à une similitude entre l'administration de Jourdain de Saxe et celle de Jean le Teutonique, si l'on s'en tenait aux clichés sur la germanité ; or il n'en est rien. Jourdain a laissé le souvenir d'une bonté proverbiale, alors que Raymond de Pennafort a fait preuve d'une raideur qui rappelle par bien des aspects la rigidité de Jean (que son successeur, Humbert de Romans (1254-1263), qualifiait de *persecutor malitiae*) (17). Ce n'est donc pas la germanité qui explique sa rigueur... ou alors Jourdain de Saxe doit être envisagé comme une exception.

Allemande ou dominicaine, la fermeté de Jean le Teutonique en fit un "ardent croyant dans la pauvreté" (18). On le voyait vêtu de laine grossière, mendier ; il condamnait les dépenses extraordinaires qui pouvaient être engagées

(16) Date de reconnaissance de l'ordre des Dominicains par la papauté.

(17) R. P. MORTIER, *op. cit.*, p. 308.

(18) L'expression est de R. F. BENNETT, *op. cit.*, p. 164.

lors de la tenue des chapitres, rejetait les invitations séculières, incitait à se priver de vin dans les pays non producteurs (19), stigmatisait le port des fourrures (20). Quant aux couvents, espaces de prière et de méditation, ils devaient, à ses yeux, conserver une humble apparence : il pratiqua et incita à pratiquer le silence, le jeûne, et les voyages à pied. Les contrevenants s'exposaient à de sévères sanctions : pénitences publiques, jeûnes au pain sec et à l'eau, voire destitution (21).

Fut-ce un germanique soucieux de clarté qui le poussa à unifier la liturgie ? La première tentative de cet ordre avait été poursuivie par Jourdain de Saxe, alors que Raymond de Pennafort avait laissé aux frères la possibilité de suivre la liturgie des lieux où ils se trouvaient pour dire l'office. Au chapitre de 1244, Jean ordonna que lors du chapitre suivant (fixé à Cologne), fussent apportées les rubriques spéciales de l'office du jour et de nuit, du Graduel et du Missel ; quatre frères devaient être ultérieurement nommés pour uniformiser et, en 1251, au chapitre de Metz, l'unification fut réalisée.

Ferme aussi, toute germanique peut-être, son attitude face à la mère de saint Thomas d'Aquin. Saint Thomas entra dans l'ordre des dominicains à seize ans, au grand dam de madame sa mère, qui voulut l'en faire retirer. Les dominicains cherchèrent à éloigner Thomas de l'emprise maternelle : ils le dirigèrent vers Rome d'abord, puis l'envoyèrent à Paris. Mais, sur la route de France, la troupe dominicaine rencontra les frères d'Aquin, guerroyant alors en Lombardie aux côtés de Frédéric II ; ceux-ci s'emparèrent de Thomas et le ramenèrent avec une viguer tout napolitaine (22) sur les terres de ses ancêtres. Ce furent les soeurs d'Aquin qui aidèrent Thomas à s'échapper. Libéré, le jeune homme vint se réfugier à Rome, près de Jean le Teutonique. Nous sommes fin 1245. Jean, partant alors pour le chapitre de Cologne, décida de confier le jeune Italien à la garde sûre (et bénéfique) d'Albert le Grand.

Obstinée aussi, peut-être germanique, son attitude face aux dominicaines, dont les couvents devaient être administrés par des frères, ce qui immobilisait un grand nombre de dominicains. Son prédécesseur, le catalan Raymond de Pennafort, avait obtenu du pape un décret de séparation entre les établissements d'hommes et ceux de femmes... et avait démissionné peu après. Dès l'année 1243, Jean le Teutonique fit renouveler le décret par Grégoire IX, suscitant, comme dit le père Mortier, "une levée universelle de quenouilles" (23) contre lui. Le nouveau souverain pontife (Innocent IV) se montra plus faible que son prédécesseur et maintint les religieuses sous l'administration des hommes. Avec une vigoureuse détermination, Jean le Teutonique passa outre et se fit rappeler à l'ordre par le pape. Il obéit. Mais il ne changea pas d'avis. Bientôt débordée par le nombre de demandes d'incorporations émanant des dominicaines, la papauté comprit son erreur : par la bulle *Evangelicae praedicationis*, le Saint Père déchargea l'ordre des prêcheurs de la juridiction et du gouvernement des soeurs, sauf celles de Saint Sixte et celles de Prouille.

Germanique refus enfin, lorsqu'à l'issue du concile de Lyon, la déchéance impériale et royale fut prononcée contre Frédéric II. Demeuré son ami, malgré des voies divergentes, comme nous le verrons plus loin, Jean le Teutonique fut affligé et

(19) C'est peut-être parce qu'il naquit en Westphalie, région aux crus peu connus...

(20) Pour cela encore, son origine nordique l'a sans doute plus que d'autres endurci contre le froid.

(21) Comme cela est arrivé au prieur de Lund, "absous de sa charge et déclaré inhabile à toute réélection", car il avait fait démolir ses locaux (tout à fait convenables d'après Jean le Teutonique) pour en édifier d'autres plus luxueux. Cette politique de construction superfétatoire avait en outre perturbé les cours dispensés dans l'établissement (cité par R. P. MORTIER, *op. cit.*, p. 309).

(22) Saint Thomas d'Aquin est né au château de Rocca-Secca, vers Naples.

(23) *Op. cit.*, p. 352.

alors que le Saint-Siège comptait sur les dominicains pour faire connaître ses positions, le général se hâta de ne rien faire. Il fallut une nouvelle bulle d'Innocent IV, adressée directement à Jean, pour que les dominicains montrassent plus de zèle et que débutassent les persécutions contre Frédéric.

Ici, nous touchons du doigt cette amitié entre les deux hommes qui pesa tant sur la politique pontificale. C'est pourquoi les missions dont Jean le Teutonique fut chargé ne sont pas étrangères à sa germanité.

Jean le Teutonique commença sa carrière comme *magister*, puis chanoine du chapitre cathédral de Halberstadt (1212). Peu de temps après son entrée dans l'ordre (1220), il fut envoyé à Strasbourg. Il y habita quelques temps et sembla s'y plaire particulièrement puisque le pape Honorius III le surnomma *Joannes Argentinensis* (Jean de Strasbourg) et que cela ne paraît pas avoir été une perfidie de la part du Saint Père. Du reste, volonté de terminer sa carrière dans la ville où il l'avait commencée, ou poids de sa destinée, lors de la dernière mission de prédication que lui confia le Saint-Siège, encore une fois en Allemagne, Jean se rendit tout d'abord à Colmar, prêcha *alacriter et ferventer* et, sentant qu'il avait présumé de ses forces, décida de regagner Strasbourg. C'est là qu'il mourut.

Les missions qui lui furent confiées par la hiérarchie consistèrent en effet bien souvent à prêcher, prêcher en Allemagne puisqu'il était de langue allemande. En 1224, alors qu'il n'était dominicain que depuis peu de temps, Jean le Teutonique fut nommé par Honorius III pénitencier (24) et compagnon du cardinal Conrad (25) pour prêcher la croisade aux Teutons. Sa fougue et son ardeur déclenchèrent l'enthousiasme (26) et la prédication remporta un considérable succès. Peut-être un trop grand succès, puisque, si l'on en croit Conrad de Lichtenau, l'abbé d'Aursperg, Jean le Teutonique prêcha *opportune et importune*, qu'il stigmatisa avec (trop de ?) violence les vices et les péchés. Au reste, mais n'est-ce pas la cruelle désillusion pour beaucoup de ceux qui sont censés instruire les foules, le sens de ses paroles n'était pas toujours compris par son auditoire : ainsi, alors qu'il promettait l'indulgence plénière à ceux qui prendraient la croix, quelques-uns parmi ses auditeurs crurent qu'ils pouvaient pécher tout à loisir, que cela était sans conséquence et que le pardon serait automatique ; de cette manière, et dans l'euphorie la plus totale, furent assassinés l'archevêque de Cologne (Engelbert) et un certain nombre de prêtres (27).

En effet, le pape Honorius III, peu avant de mourir, enjoignit à Jean le Teutonique de reprendre ses prédications pour la croisade, car Frédéric II, il le promettait, en assumerait la direction. Jean, qui connaissait bien l'empereur, doutait de son zèle à prendre la croix ; il le fit savoir au Saint-Siège, qui insista malgré les réticences du dominicain, inquiet de voir des provinces entières s'armer pour rien si l'on ne devait pas partir en Orient. Le pape mourut ; Frédéric ne partit pas.

A côté de ses missions de prédication dans les pays de langue allemande, Jean fut chargé d'autres tâches, en liaison directe avec l'empire. Lorsqu'en 1230 Grégoire IX excommunia Frédéric II, il eut à coeur de soulever les villes gibelines de Lombardie contre l'empereur ; dans ce but, il écrivit plusieurs lettres à des hommes fidèles. En outre, il ordonna à Jean le Teutonique et au cardinal Othon de Tournai, de passer en Allemagne pour fomenter la révolte contre Frédéric II. Le

(24) Un pénitencier est un prêtre qui a reçu le pouvoir d'absoudre certains cas réservés.

(25) Moine cistercien et évêque de Porto.

(26) Ce triomphe est attesté par les *Annales* de Schefflarn, la *Chronique* de Heilig-Kreuz ou celle de Leoben (rapporté par R. P. MORTIER, *op. cit.*, p. 291).

(27) Aux dires de la *Chronique* de Melanchton, citée par le R. P. MORTIER, p. 292.

traité de San Germano, signé entre le Saint-Siège et le Saint-Empire rendit caduques les ordres pontificaux. Néanmoins, le pape chargea Jean d'une nouvelle mission : rétablir la discipline ecclésiastique en Allemagne. De fait, pendant l'année 1230, Jean parcourut le nord de l'empire : au printemps il se trouvait dans le diocèse de Brême, à l'automne à Minden (en Westphalie). Il redressa, rectifia, corrigea, chercha à faire venir les hérétiques à résipiscence au moyen d'une subtile politique consistant à faire participer le pape et l'empereur conjointement dans la répression.

Car au fond, et plus encore que sa germanité proprement dite, c'est son amitié avec Frédéric II qui guida et éclaira une grande partie de l'activité de frère Jean.

Nous venons de le voir : Jean le Teutonique n'était pas toujours très obéissant aux ordres en provenance de Rome lorsqu'il s'agissait de se dresser contre Frédéric II. Insubordination ? C'est peu probable chez quelqu'un d'aussi respectueux de la hiérarchie. Le frère dominicain a dû vivre un drame cornélien : uni pendant plusieurs années par une très tendre amitié avec le jeune Frédéric, Jean semble n'avoir jamais pu se résoudre à l'affrontement direct avec l'empire qu'en cas d'extrême nécessité, quand toutes les autres voies de dialogue avaient échoué. Cette intime amitié, due certainement à la germanité des deux protagonistes, marqua la vie de Jean le Teutonique ; infléchit-elle sa pensée politique ? Nous sommes en effet au moment des prolongements de la querelle des investitures et il n'est pas inutile de se poser la question.

En 1212, Jean le Teutonique termina ses études (28) à Bologne. Si, comme l'avance le père Mortier, il était né en 1180, il avait donc trente-deux ans. Frédéric, âgé de dix-sept ans, passait par Bologne (29). "Leurs relations furent très intimes, et ni le temps ni l'extrême divergence de leurs destinées ne purent en affaiblir le souvenir" (30). Ces deux hommes de culture allemande, même si Frédéric l'est moins que Jean, en raison de son éducation sicilienne, vécurent la rencontre de la germanité et du monde méditerranéen. L'attachement qu'ils éprouvèrent l'un pour l'autre fut très profond. Si intense que Frédéric demanda à Jean de l'accompagner ; et pendant cinq ou six ans, sept peut-être, Jean vécut à la cour impériale. En 1219, Jean se trouvait de nouveau à Bologne, selon toute vraisemblance pour obtenir le grade de maître en droit qu'il ne possédait pas encore.

Pourquoi un tel attachement entre ces deux hommes ? Qu'est-ce qui a pu pousser Jean le Teutonique à interrompre ses études pour suivre le "garçon d'Apulie" ? Qu'est-ce qui a pu arriver pour que, quelques années plus tard, la séparation intervienne ? Pour le père Mortier "il est très probable que Jean était déjà prêtre et suivit l'empereur à ce titre" puis "qu'il lui fut impossible de suivre Frédéric dans la voie de corruption et d'impiété où des amis et des conseillers plus mauvais que lui le firent entrer" (31). Peut-être. On ne possède toutefois aucun renseignement permettant d'affirmer que Jean le Teutonique fût prêtre lors de sa rencontre avec le jeune germano-sicilien. En revanche, on constate que, dès l'année 1220, lors de la venue de saint Dominique à Bologne pour la tenue du chapitre de l'ordre, Jean le Teutonique entra chez les Dominicains.

(28) Sans doute ses études de droit canon, puisque, nous allons le voir, il n'a pas achevé celles de droit civil.

(29) On a parfois prétendu qu'il s'agissait entre les deux hommes d'une amitié d'enfance ; c'est faux : Frédéric réside en Sicile jusqu'en 1211, époque durant laquelle Jean est à Bologne.

(30) R. P. MORTIER, *op. cit.*, p. 289.

(31) *Op. loc. cit.*

Tout le monde était au courant de la relation qui avait existé entre Frédéric et Jean. Ne serait-ce point pour cette raison que frère Jean se trouva élu quatrième général de l'ordre, le 20 mai 1241 ? Bien que leur amitié eût cessé depuis une vingtaine d'années, les deux hommes s'étaient croisés souvent. Ce souvenir ineffaçable devint dès lors un atout politique de premier ordre pour le pape, sauf lorsque le général tint tête à Rome.

Ainsi, lorsque l'Inquisition fut créée, Jean chercha à avoir la haute main sur elle. Le 5 février 1244, par la bulle *Odore suavi*, Innocent IV conféra au général de l'ordre les pouvoirs les plus absolus sur les inquisiteurs. Or l'hérésie était toujours importante en Allemagne. Pourquoi Jean le Teutonique chercha-t-il à contrôler l'Inquisition : pour se faire le bras armé du Saint-Siège, ou pour pouvoir protéger Frédéric ? On sait très bien que l'empereur, en Italie même, couvrait les hérétiques ; on sait aussi que Grégoire IX l'avait excommunié une nouvelle fois, en 1239. Or les dominicains furent chargés de publier partout les décrets d'excommunication contre Frédéric et, sachant qu'à Paris en 1241 on élisait un nouveau général, l'empereur écrivit aux frères pour s'expliquer, pour se justifier et pour demander aux dominicains de cesser leurs agissements contre lui. "L'élection au généralat de Jean le Teutonique, l'ami de Frédéric, à ce même chapitre, ne fut-elle pas la seule et en même temps la plus habile des réponses", comme le souligne le père Mortier (32). Certes, mais pour qui ?

Lors du concile de Lyon en 1245, où l'on devait débattre de sujets d'une brûlante actualité, mais singulièrement de la cause de Frédéric II comme nous l'avons vu, le général de l'ordre fut absent. Il est vrai que le chapitre général se tint début juin à Cologne, que le concile commença le 28 du même mois, et que Jean voyageait toujours à pied ; néanmoins, d'autres dominicains furent présents et en outre le concile ne se termina que le 17 juillet. Frédéric refusa de comparaître. Le concile chargea les dominicains de publier dans toute la chrétienté les décisions du concile de Lyon. Le Hohenstaufen adressa au général une lettre pleine de réprobation et de menaces. Dans un premier temps, Jean le Teutonique se hâta, une nouvelle fois, de ne rien faire. Il fallut une seconde bulle comminatoire d'Innocent IV à l'adresse de Jean pour que les dominicains reçussent des ordres précis de persécution contre Frédéric II.

On sait (33) que Jean soutenait la théorie de la puissance impériale fondée sur l'élection, et que cela influença Eike von Repgau et le *Miroir de Saxe*. Par ailleurs il soutenait que le terme *ecclesia* désignait l'ensemble des fidèles (34), annonçant les théories de Marsile de Padoue. N'était-ce pas inverser la proposition de Hostiensis, avançant que l'empire était *intra ecclesiam* ? Reconnaître l'élection comme légitimité de l'empereur, cela rapprochait Jean le Teutonique d'un Léopold de Bebenberg (35), qui écrivit au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Sont-ce vraiment là les théories que l'on s'attendrait à voir adoptées par le général des dominicains, bras armé du Saint-Siège ?

En outre, lorsqu'il s'interrogeait sur la place du pape, Jean développait des théories à premières vues surprenantes. Tout d'abord, le pape peut être déposé, disait-il, pour crime notoire ou pour hérésie, cette dernière fût-elle secrète (36). De

(32) *Op. cit.*, p. 365.

(33) *Dictionnaire de Droit Canonique*, VI, 122.

(34) Cité par B. TIERNEY *Fondations...*, *op. cit.*, p. 202.

(35) Dans son *Tractatus de iuribus regni et imperii Romani*.

(36) "*Hic tamen... si occulta esset haeresis de illa posset accusari*" (glose ord. - *ad Dist.* 40 C 6), cité par B. TIERNEY, *op. cit.*, p. 65 n. 2.

plus, en matière de foi, il avançait que le concile était supérieur au pape (37) : "*ubi de fide agitur... tunc synodus maior est papa*". Toutefois, le sens du mot "concile" demeure flou sous sa plume : il ne précisait pas avec un scrupule suffisant s'il fallait entendre derrière ce mot "le pape entouré par les pères du concile", ou alors "les pères seuls agissant contre le pape". D'après B. Tierney (38) la précision terminologique n'était pas une de ses vertus, et le canoniste Baptista de San Blasio écrivait en 1587 que les gloses de Jean le Teutonique étaient "pleines de suc".

Et si on procédait à une autre lecture ? Si, chez cet homme à l'esprit fin, le flou terminologique n'était qu'apparent (39) ? Si Jean le Teutonique visait le concile oecuménique, composé par le pape et les pères assemblés, c'était un instrument de pouvoir entre les mains du pape, et il lui était difficile d'en faire un opposant éventuel du Saint-Siège. D'un autre côté, s'il retenait "concile" comme "assemblée des fidèles", il lui fallait se fonder sur l'Évangile de Matthieu (40), repris par les adversaires du Saint-Siège, or sa fonction lui autorisait difficilement d'opter pour cette voie ; d'autant plus difficilement qu'il était allemand, justement, et qu'on aurait pu soupçonner qu'il prenait alors le parti de l'empereur contre le pape. Au contraire, s'il entretenait l'équivoque, rien n'était dit, on ne pouvait donc rien lui reprocher et son devoir d'obéissance était sauf, mais tout demeurait possible pour, au nom de son amitié avec Frédéric II, diminuer un peu la puissance du Saint-Siège. Dès lors, on se trouvait en face d'une confusion volontaire, destinée à repousser les violateurs de conscience, tout comme les souterrains des pyramides égyptiennes n'étaient là que pour égarer les violateurs de tombeaux.

Il ne faudrait toutefois pas penser que Jean le Teutonique n'a été influencé que par sa germanité ou son amitié par Frédéric II.

\*

Que Jean le Teutonique ait été marqué par le fait d'être Allemand, tout comme tout un chacun subit les influences de ses origines, cela ne fait évidemment aucun doute, nous l'avons vu. Nous avons néanmoins également constaté qu'il serait abusif de considérer Jean comme un prototype du Teuton. Ceci est d'autant plus vrai qu'à l'image de beaucoup d'intellectuels de son époque, le frère dominicain parcourait l'Europe : nous le retrouvons dans le royaume de France, à Londres, dans l'empire, en Italie. Comme il voyageait à pied, il avait tout le temps de comprendre vraiment les espaces traversés ; comme il parlait les langues des pays visités, il pouvait parfaitement s'immerger dans les lieux ; comme il demeurait homme d'Église et qu'il parlait latin, la chrétienté restait aussi pour lui un ensemble que les fissures internes n'avaient pas encore délabré.

Rien d'étonnant, dès lors, à ce que sa pensée ne se limite pas à un sec énoncé de truismes teutonisans. Mais il faut bien constater aussi que dans son action politique certains agissements ne paraissent pas directement liés à sa germanité alors que, là peut-être, on eût pu attendre une influence.

Outre le fait qu'il fût Allemand, Jean le Teutonique fut aussi canoniste et homme d'Église. Dans ces conditions-là, il est bien évident que la science de l'école de Bologne influença son raisonnement. Rompu aux exercices académiques, Jean reprit à son compte un certain nombre de valeurs enseignées par les maîtres

(37) Point mis en relief par B. TIERNEY, *op. cit.*, p. 65 n. 3.

(38) *Op. cit.*, p. 66.

(39) On sait que les deux sortes de conciles existent ; ce n'est donc pas l'utilisation d'un mot susceptible de deux acceptions qu'on lui reprochera d'employer, c'est son manque de clarté.

(40) "Lorsque deux hommes sont assemblés en mon nom je suis au milieu d'eux".

bolonais : quelle que fût sa nationalité, il avait donc en commun avec ses condisciples des structures intellectuelles délivrées par sa formation. En outre, ce frère dominicain était particulièrement respectueux de l'ordre ; même si, et on l'a noté, il savait se montrer critique lorsque son amitié pour Frédéric était menacée, il finissait toujours par s'incliner devant la raison de l'ordre.

Jean le Teutonique a étudié successivement à Bologne et à Paris, nous dit le père Mortier (41) ; si les études parisiennes ne sont mentionnées par aucun autre auteur, tous rappellent qu'à Bologne, Jean fut l'élève d'Azon pour le droit civil. Là, il acquit une pensée commune (c'est-à-dire chrétienne, "européenne" si l'on veut). Il subit plus particulièrement l'influence de Laurent d'Espagne, qui avait composé une glose au décret de Gratien entre 1210 et 1215 ; il fut de même marqué par la *glosa palatina*, composée à Bologne à la même époque.

Même si la glose de Jean "est de conception et de forme typiquement bolonaises" (42), puisque son commentaire du Décret deviendra la glose ordinaire, nous voudrions constater ceci : Jean est connu pour avoir glosé les constitutions du IV<sup>ème</sup> concile de Latran. D'après plusieurs savants (Kantorowicz, Kuttner), Jean le Teutonique serait même l'auteur de la *compilatio quarta*. Il aurait effectué son travail entre Novembre 1215 et le 16 Juillet 1216 (date de la mort d'Innocent III). On sait aussi que le pape refusa d'approuver la compilation "pour une raison que nous ignorons", dit S. Kuttner. Si l'on se souvient qu'à cette période, Jean vivait aux côtés de Frédéric, et non pas à Bologne comme cela a été avancé (43), n'y aurait-il pas un début possible d'explication ? Ce que le pape rejetait, n'était-ce pas le travail d'un milieu intellectuel germanique, effectué dans l'environnement de l'empereur ?

Le refus pontifical ne heurta pas Jean, convaincu que "*quod papa approbat non licet aliis reprobare*", mais il explique que Jean le Teutonique fit peu souvent référence à la *compilatio quarta* dans sa glose du Décret.

N'était-il pas enfin conforme à la pensée bolonaise quand il écrivit que l'Église ne peut pas errer, tout en se demandant quelques lignes plus loin ce qu'il faudrait faire si, néanmoins, cela venait à se produire ? Pour B. Tierney (44) le cas n'était pas inhabituel chez les canonistes. Dès lors, que Jean le Teutonique ait affirmé à la fois que l'Église de Rome dût être préférée à l'ensemble des autres églises en cas de divergence, et à la fois que la seule Église susceptible de ne pas errer fût l'Église universelle (la *congregatio fidelium*), cela n'est pas plus en contradiction que quand, comme nous le relevions plus haut, il entretenait une équivoque sur le type de concile à envisager.

Après avoir démissionné de l'épiscopat de Bosnie (45), Jean le Teutonique souhaite ne plus exercer de fonction hiérarchique dans l'ordre. Comme le remarque le père Mortier (46) : à une époque où les évêques menaient grand train, cette humilité mérite d'être notée. En effet, sa démission l'autorisa à demander de se ranger sous l'obédience du général, de manière aussi anonyme que n'importe quel autre frère. La dernière excommunication de Frédéric ne datant que de 1239, soit

(41) *Op. cit.*, p. 287.

(42) *Dictionnaire de Droit Canonique*, *loc. cit.*

(43) S. Kuttner : Joh. Teutonicus, das IV. Laterankonzil und die Compil. quarta, in : *Miscellanea Giov. Mercati*, V, città del Vaticano, 1946.

(44) *Fondations...*, *op. cit.*, p. 54 n. 2.

(45) *Cf. infra*.

(46) *Op. cit.*, p. 299.

plus d'un an après sa demande de cessation d'activité, ce ne fut pas par crainte de devoir se heurter contre son amitié qu'il résilia son ministère, sauf si... (47).

En revanche, comme nous l'évoquions plus haut, c'est peut-être parce qu'il était Allemand que le chapitre général (ou le pape...) choisit de l'élire provincial de Lombardie en 1238, quand la région se dressait contre le Saint-Siège, agitée en sous-main par le Hohenstaufen. Parce qu'il avait fait vœu d'obéissance, Jean le Teutonique obéit. Au cours de cette mission, qui lui permit du moins de rencontrer Frédéric à plusieurs reprises, il fit preuve d'un zèle parfaitement diplomatique. Fut-ce pour sauver l'Église ? Fut-ce pour sauver Frédéric ? Les deux à la fois ?

Quoi qu'il en soit, l'empereur chercha bien à nuire au dominicain : afin de le confondre et de ruiner la réputation de chasteté qui s'attachait au nom de frère Jean, Frédéric décida de le perdre. Alors que Jean était l'hôte de l'empereur, ce dernier fit entrer une nuit une femme facile dans la chambre de son ami, après s'être dissimulé avec quelques comparses de manière à voir sans être vu. Le dominicain souffleta si fortement la dame qu'elle tomba à la renverse (48). Cette fidélité de frère Jean à ses principes moraux, cette obéissance sans faille aux ordres de l'Église, contribua à lui attacher Frédéric de manière plus grande encore ; du moins est-ce ainsi que les choses sont rapportées. Si tel était le cas, cela voudrait dire que bien qu'ayant préféré les ordres de l'Église à tout autre, Jean était en définitive parvenu à se rapprocher encore de Frédéric. Y a-t-il eu de sa part un raisonnement à si long terme ?

N'y a-t-il pas eu aussi devoir d'obéissance quand il s'agit d'interpréter le *super hanc petram* destiné à servir de fondement à l'Église ? Doit-on l'entendre comme Pierre, le Christ, ou la foi de Pierre ? Les glossateurs ont tour à tour exploré l'une, l'autre, ou la troisième de ces voies (49) ; à l'époque de Jean, on considérait généralement que *petram* renvoyait au Christ. Pour sa part, Jean conservait l'idée que c'était la foi de Pierre. Choisir la première hypothèse ouvrait la porte à la reconnaissance d'une Église fondée sur le Christ, c'est-à-dire en dehors de l'institution ecclésiastique ; ce sera l'Église invisible, alléguée par les théories conciliaires lors du Grand Schisme. Jean a-t-il perçu le risque ? Nous ne saurions l'affirmer. En revanche, s'arc-bouter sur la "foi de Pierre", revenait à entretenir une équivoque : la foi de Pierre était incarnée par l'Église et l'on peut dire ici que Jean obéit. Mais si l'on pousse le raisonnement, on comprend bien que le principe d'autorité pure aurait consisté à retenir *petram* comme équivalent de Pierre. Jean ne l'aurait-il pas fait, ici encore, pour se laisser la possibilité d'inclure un empereur ayant la foi, même dressé contre l'Église de Rome ? Cela aurait permis en outre de mieux comprendre sa *dist. 40* : "*certo credo, quod si notarium est crimen eius [papae] quandocumque, et inde scandalizatur ecclesia et incorrigibilis sit, quod inde possit accusari*" (50).

Il n'y aurait donc eu chez Jean le Teutonique qu'un devoir d'obéissance critique, ce qui est bien démontré par plusieurs de ses actions.

On aurait pu attendre une plus grande empreinte de la germanité dans le domaine de son action politique. Ainsi, le fait que sa glose du IVème concile de Latran ou que sa *compilatio quarta* aient été rédigées en Allemagne dans l'entourage de Frédéric, cela aurait pu infléchir sa carrière, en lui faisant renforcer

(47) Cf. *infra*, dernière page.

(48) Même si le récit du père Mortier est à tendance hagiographique (*op. cit.*, p. 300), il repose sans doute sur un fond de vérité.

(49) Sur ces points, v. B. TIERNEY, *op. cit.*, pp. 26-27.

(50) Cité par B. TIERNEY, *op. cit.*, p. 260.

l'autorité de l'empereur par rapport au Saint-Siège, cela aurait même pu le transformer en gibelin. Il n'en fut rien : Jean le Teutonique demeura plus fidèle à Rome qu'à sa germanité. Obéissance aveugle ? Servilité ? Sans doute moins qu'une foi sincère et qu'un enthousiasme à servir la cause pour laquelle il se sentait appelé.

En effet, et c'est une des raisons qui rendent ce personnage attachant, Jean possédait un esprit curieux : en 1250, les actes du chapitre provincial de Tolède nous montrent que l'on enjoignit à huit frères, sur ordre du général, de se consacrer à l'étude de la langue arabe (51). Certes il y avait là la volonté de renforcer la puissance dominicaine en Espagne, mais n'y eut-il que cela ? Chez cet esprit polyglote et attentif aux choses de l'esprit, on peut sans doute relever aussi un désir de connaître. Dès lors le frère dominicain n'apparaît pas seulement comme le bras armé du Saint-Siège ; pourquoi, dans ces conditions, serait-il plus apparu comme le bras armé de l'empire ? Au nom de sa germanité ? C'eût été accorder beaucoup trop de prix à une caractéristique qui ne pouvait que demeurer secondaire dans une personnalité aussi riche ; et c'est pourquoi nous sommes enclin à penser que dans ce tempérament allemand, l'amitié pour l'empereur fut plus importante que la notion de race allemande.

Au demeurant, il faut bien reconnaître que les missions dont on l'a chargé en Europe centrale ne durent rien, à première vue, à sa germanité sauf si le fait, pour le pape Grégoire IX, d'envoyer Jean là-bas pour y renforcer la puissance de l'Église, s'inscrivait dans un plan politique d'ensemble destiné, par un jeu de balance, à affaiblir la puissance germanique.

En 1233, Jean le Teutonique était nommé évêque de Bosnie par le cardinal-évêque Palestrina, alors légat du Saint-Siège en Hongrie. L'évêque précédent venait de sombrer dans l'hérésie (52) et Jean semblait l'homme de la situation, puisqu'il était alors provincial de Hongrie et que la Bosnie dépendait politiquement du royaume de Hongrie, dont la situation était alors confuse : en 1222 le roi André II avait dû consentir par une bulle d'or d'amples avantages à l'aristocratie hongroise, ce qui avait indigné l'Église. En 1231 le clergé hongrois avait obtenu, grâce à l'appui du Saint-Siège, une modification de la bulle d'or, par laquelle les mesures préjudiciables à l'Église se trouvaient rapportées, et surtout il était prévu que le roi pouvait être excommunié par l'évêque d'Esztergom s'il venait à rompre ses engagements. De fait, en 1232, avec l'accord du pape, le roi était excommunié pour n'avoir pas congédié les musulmans et les juifs à son service, et pour n'avoir pas redonné à l'Église tous ses privilèges en matière de commerce du sel. Le légat du Saint Père finit par signer un accord avec le roi, donnant toute satisfaction à l'Église (53).

C'est donc dans ce contexte que Jean arrive en Bosnie, alors qu'il connaissait bien tous les événements récents, contemporains du moment où il était provincial de Hongrie ; c'était même lui qui avait été investi de la mission d'annoncer l'excommunication du roi à tout le peuple. Dans le temps de son épiscopat, il fut très proche du prince héritier (le futur Béla IV), qui, nous assure-t-on, "le vénérait comme un saint et l'aimait comme un père" (54). Il faut dire que le clergé hongrois s'était rangé du côté du prince-héritier, préparant à long terme des jours meilleurs pour l'Église, puisqu'André II semblait mal disposé face aux clercs.

(51) B. ALTANER, *op. cit.*, p. 92.

(52) Deux hérésies parcoururent la Hongrie de l'époque : les manichéens et l'Église orthodoxe.

(53) I. BARTA *et alii* : *Histoire de la Hongrie des origines à nos jours*. Roanne, Horvath et Budapest, Corvina, 1974, p. 79.

(54) R. P. MORTIER, *op. cit.*, p. 298.

Les liens entre l'évêque de Bosnie et le prince n'eurent donc rien de particulier, mais s'inscrivirent au contraire dans une logique politique.

La démission qu'il présenta au Saint-Siège, et que celui-ci finit par accepter (à contre-cœur) tint-elle à son humilité, lui faisant préférer l'anonymat de frère au prestige de l'évêché ? Ou alors eut-il le sens politique de se mettre "en réserve de l'Église", eu égard aux événements qui se tramaient en Lombardie contre Frédéric II ? Si cette hypothèse était vérifiée, ce ne serait donc pas tant sa nomination comme évêque de Bosnie qui aurait été influencée par sa germanité, que sa démission de ce siège pour tenter d'amortir les coups dont son ami pouvait être l'objet dans le nord de l'Italie.

- Pierre GARELLO, Présentation d'un débat fondamental en science économique et de ses implications pour les rapports entre Droit et Économie : Théories de l'équilibre ou théories de l'ordre
- Sophie DION-LOYE, Le pauvre appréhendé par le Droit.
- Annette GANZER, Les mentions en blanc dans les contrats.
- Jean-Marc ROY, La tolérance
- Emmanuel DREYER, La réforme du dépôt légal. Premier bilan (suite)
- Bodo PIEROTH, L'acte réglementaire en Droit allemand.
- Xavier AGOSTINELLI, Les limites du droit moral de l'auteur
- Geneviève KOUBI, Transposition et/ou transcription des directives communautaires en Droit national
- Ayitégan KOUEVI, Les déclarations non-occidentales des Droits de l'Homme
- Jacques BOUINEAU, Jean le Teutonique et la modernité.
- Antoine LECA, La Constitution de la Corse indépendante ou « le meilleur régime » (1755-1769)
- Eric GASPARINI, À l'orée de la pensée monarchomane : « La question politique » de Jean de Coras (1570)
- Charles DEBBASCH, La France et l'Afrique
- Albert LOUSTAUNAU, À propos des statistiques et de la violence
- ACTUALITÉS DOCTRINALES  
SIDA et Assurances. Aspects médicaux, assurances de personnes, responsabilités, assurances de responsabilités de Claire LABBE (présentation par Joël COLONNA).
- Coherence and conflict in law de P.W. BROUWER, T. HOL, A. SOGTEMAN, W.G. VAN DER VELDEN, A.H. de WILD (présentation par Alain SÉRIAUX)